

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 03 avril 2017**

Le 03 avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

**Etaient présents avec voix délibérative** : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – M. Régis OLIVIER – M. Hervé BROCARD – Mme Patricia DEGAYE - M. Frédéric LALLEMENT – M. Thierry GERAUDEL - Jean-Claude MICHEL – M. Philippe DEBOUDT – M. Patrice GRANDJEAN – Mme Geneviève HERMET - M. Pascal BOULANGER – M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Daniel KEM – M. Fabrice BRIQUET – M. Claude COLLANGE – M. Bruno CHEVALIER – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Martine BRICOT – Mme Christelle REGNAULT - M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS – Mme Liane DEHAYE.

**Présents sans voix délibérative** : Mme Béatrice OLIVIER – Mme Nicole BEBEN – M. Benoit MANIN – M. Hubert PAMART – Mme Colette LETONDEUR – M. Daniel BLOTTIERE – M. Michel GOBRON – M. Jacques LAURENTZ.

**Absents excusés** : Mme Evelyne SONNETTE – M. Henri de BENOIST – Mme Claudine BEAUDOUIN - M. Gérard DAGRY – M. Bernard COURTEFOIS – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Jean-Noël DELBART – M. Marc FOSSE – M. Christian BALDUREAUX – Mme Cécile AMOUR – M. Michel BERTRAND – Mme Séverine LOPPIN – M. Franck VILLEQUEY – M. Bruno CAILLIEZ.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. Participation au financement de deux BAFA – **Délibération 15-2017.**
3. Culture : signature d'une convention avec la Communauté de Communes de la Champagne Picarde – **Délibération 16-2017.**
4. Signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement de l'Aisne pour des spectacles à l'occasion des commémorations – **Délibération 17-2017.**
5. Demande de subventions « à fond l'été » – **Délibération 18-2017.**
6. Signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation en 2017 – **Délibération 19-2017.**
7. Conventions relatives à la cession entre la C.C.C.D. et les communes de biens meubles et immeubles à titre gratuit – **Délibération 20-2017.**
8. Modification de la délibération concernant l'amortissement des biens rendus aux communes – **Délibération 21-2017.**

9. Convention relative à la mise en œuvre d'une action d'insertion professionnelle : Atelier Chantier d'Insertion « valorisation des chemins de randonnées » au profit de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active – **Délibération 22-2017.**
10. Désignation d'un membre suppléant au SIRTOM – **Délibération 23-2017.**
11. Réhabilitation du siège de la C.C.C.D. : dépôt du permis de construire, demande de subvention CDDL – **Délibération 24-2017.**
12. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Chemin des Dames – mise en conformité des compétences – **Délibération 25-2017.**
13. Réponse à l'appel à projets tourisme de la région Hauts-de-France et demandes de subventions FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ainsi qu'au titre de l'appel à projets tourisme lancé par la Région pour le projet touristique à Vauclair – **Délibération 26-2017.**
14. Signature d'une convention avec l'ONF pour l'aménagement et la mise en place de panneaux touristiques sur le site de Chevreux.
15. Questions diverses.

-----

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

M. COFFINET souhaite la bienvenue à Mme HERMET, nouveau maire de Craonne.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

## **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 13 février 2017.

## **2. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE DEUX BAFA.**

### **DELIBERATION N° 15-2017**

Exposé de Mme BRICOT

Le président propose au conseil communautaire de participer aux frais engagés par :

- Mademoiselle Alana RAYBAUD, résidant à Corbeny
- Monsieur Virgil FORESTAL, résidant à Aizelles

pour leur formation au BAFA, en attribuant à chacun 280 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Décide à l'unanimité d'attribuer une participation de 280 € à Mademoiselle Alana RAYBAUD et 280 € à Monsieur Virgil FORESTAL pour leur formation BAFA.**

### 3. CULTURE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE.

#### DELIBERATION N°16-2017

Exposé de Mme BRICOT

Dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté de Communes de la Champagne Picarde et la Communauté de Communes du Chemin des Dames, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde accueillera le spectacle « Bobo Doudou » destiné aux enfants des écoles des deux territoires du 15 au 19 mai 2017 à l'Espace Culturel du Parc à Sissonne.

Grâce à ce partenariat, la communauté de communes bénéficie de tarifs très compétitifs.

La Communauté de Communes du Chemin des Dames s'engage à verser à l'organisateur une participation financière forfaitaire qui correspond à l'accueil de 4 écoles du Chemin des Dames (Beaurieux, Bourg et Comin, Corbeny et Chamouille).

Cette participation forfaitaire calculée par référence aux effectifs des classes respectives de chacune des Communautés de Communes est fixée à 30 % des dépenses pour la Communauté de Communes du Chemin des Dames selon le détail suivant :

	Nombre d'élèves	Jauge	Nb de représentation	Coût par représentations	Coût	Ratio
CCCP	646	140	7	900,00 €	4 410,00 €	70%
CCCD	326				1 890,00 €	30%

#### Frais annexes

	Interventions en classe <sup>(1)</sup>	Livrets	Défraiements	Hébergement	Technique	Total frais annexes
CCCP	-	594,00 €	276,36 €	566,16 €	1 529,50 €	2 966,02 €
CCCD	-	-	118,44 €	242,64 €	655,50 €	1 016,58 €

(1) Bénévolat de M<sup>me</sup> AUBURTIN dans le cadre de l'action de prévention de la MAIF

#### Total participation financière par Communauté de Communes

	Total
CCCP	7 376,02 €
CCCD	2 906,58 €

Les recettes éventuelles (participation demandée par enfant et par école), seront gérées et perçues indépendamment par chaque Communauté de Communes en fonction des écoles appartenant à leur territoire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention avec la Champagne Picarde et à régler la prestation demandée.**

#### **4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L' AISNE POUR DES SPECTACLES A L'OCCASION DES COMMEMORATIONS.**

##### **DELIBERATION N°17-2017**

Exposé de Mme BRICOT

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la bataille du Chemin des Dames, la communauté de Communes propose des spectacles le dimanche 16 avril 2017 à Craonne en partenariat avec la ligue de l'enseignement de l'Aisne.

Grâce à ce partenariat, la communauté de communes bénéficie de tarifs très compétitifs.

Le président propose la signature d'une convention pour les spectacles "Allons z'enfants" de la compagnie « Ca va Aller » et "Lecture de lettres de poilus" avec la compagnie « l'art et la manière ».

Ces spectacles seront facturés par la ligue de l'enseignement pour un montant total de 2 100 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention avec la ligue de l'enseignement de l'Aisne.**

#### **5. DEMANDE DE SUBVENTIONS « A FOND L'ETE ».**

##### **DELIBERATION N°18-2017**

Exposé de Mme BRICOT

Dans le cadre de sa compétence "actions sociales d'intérêt communautaire " en partenariat avec la CAF et la direction de la cohésion sociale dans le cadre du dispositif "VLAA" (Vacances Loisirs des Ados de l'Aisne), la communauté de communes propose aux jeunes de 12 à 16 ans de son territoire des activités durant la saison estivale :

- du 10 au 13 juillet une semaine multi-activités avec camping sur la base de Blangy à Hirson,
- du 24 au 28 juillet une semaine multisport à la salle polyvalente de Pontavert.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer les conventions et à faire les demandes de subventions.**

## **6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN 2017.**

### **DELIBERATION N° 19-2017**

Exposé de M. COFFINET

Le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation propose à la Communauté de Communes du Chemin des Dames de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2017.

La participation correspondante de la communauté de communes à savoir 8 365.70 € sera inscrite au budget.

M. KEM demande si on en voit l'efficacité.

On constate dans le rapport de la MEF qui a été transmis aux conseillers que des personnes de notre territoire sont régulièrement suivies par la MEF. Une personne très compétente est chargée du suivi de notre chantier d'insertion et intervient dans les entreprises pour négocier des contrats pour les jeunes. Des permanences de la MEF ont lieu sur notre territoire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de partenariat pour l'année 2017 entre la C.C.C.D. et la MEF,**
- **autorise à l'unanimité le Président à verser la participation de 8 365.70 € à la MEF.**

## **7. CONVENTIONS RELATIVES A LA CESSION ENTRE LA C.C.C.D. ET LES COMMUNES DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES A TITRE GRATUIT.**

### **DELIBERATION N° 20-2017**

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a réalisé en 2016 des ouvrages ou acquis des biens mobiliers dans le cadre d'un projet d'embellissement des villages en vue d'accroître leur attractivité touristique. En accord avec les communes bénéficiaires, l'entretien et le renouvellement de ces biens seront à la charge de ces dernières. Il est donc décidé de procéder à un transfert de propriété. Pour ce faire une convention sera réalisée avec chacune des communes suivantes concernées :

Commune	Compte	Libellé	Montant T.T.C.
Vassogne	2145	Réhabilitation lavoir	24 160.81 €
Oulches la Vallée Foulon	2145	Toiture lavoir	9 902.59 €
Ployart et Vaurseine	2145	Réhabilitation chapelle	22 782.00 €
Chevregny	2145	Cour du musée	8 686.80 €
Goudelancourt les Berrieux	2184	Mobilier	949.20 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à établir et signer la convention avec chacune des communes concernées.**

## **8. MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'AMORTISSEMENT DES BIENS RENDUS AUX COMMUNES.**

### **DELIBERATION N° 21-2017**

Exposé de M. COFFINET

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux communes membres, compte 204141 à cinq ans.

Par exception, à compter de 2017, le président propose une durée d'amortissement de 1 an, pour les écritures de biens rendus aux communes comptabilisées sur le même compte.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- **Par exception, à compter de 2017, de fixer la durée d'amortissement à 1 an, pour les écritures de biens rendus aux communes comptabilisées au compte 204141.**

## **9. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION D'INSERTION PROFESSIONNELLE – ATELIER CHANTIER D'INSERTION « VALORISATION DES CHEMINS DE RANDONNEES » AU PROFIT DE BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE.**

### **DELIBERATION N° 22-2017**

Exposé de M. COFFINET

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a déposé un appel à projets dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion pour le renouvellement de son chantier d'insertion pour l'année 2017.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2016, le conseil départemental a examiné le projet et a décidé, pour la mise en place de cette action, d'accorder une participation départementale à hauteur de 27 818 €.

Pour 2017, un financement complémentaire, sous forme de bonification, pourra être apporté en fonction du nombre de sorties dynamiques, selon le principe suivant : si le nombre de sorties dynamiques 2017 des bénéficiaires du RSA passés sur l'action est supérieur à 25 % du nombre total de sorties hors abandon, une bonification de 2 000 € pour chaque sortie dynamique, au-delà de ces 25 %, sera accordée.

Une convention entre la communauté de communes et le conseil départemental avec pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion doit être signée.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention déterminant les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion avec le conseil départemental.**

## **10. DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU SIRTOM.**

### **DELIBERATION N°23-2017**

Exposé de M. COFFINET

Le Président propose de procéder à la désignation d'un délégué suppléant qui siégera au SIRTOM en remplacement de M. Thierry MELOTTE, délégué suppléant au SIRTOM, décédé.

Est désignée à l'unanimité :

Déléguée suppléante

- Mme Geneviève HERMET

## **11. REHABILITATION DU SIEGE DE LA C.C.C.D : DEPÖT DU PERMIS DE CONSTRUIRE, DEMANDE DE SUBVENTION CDDL.**

### **DELIBERATION N°24-2017**

Exposé de M. DEBOUDT

La toiture et les fenêtres du siège intercommunal ont été refaites. Le président propose de poursuivre la réhabilitation du siège de la C.C.C.D.

L'entreprise CPA a été missionnée pour réaliser la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des locaux :

- aménagement de l'ancienne école en bureaux,
- hall d'accueil touristique,
- salle de réunion pour l'accueil de groupe,
- mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés,
- création de sanitaires accessibles aux handicapés
- aménagement d'un local pour le chantier d'insertion : vestiaires, WC et rangement du matériel,
- aménagement d'un local de rangement pour le matériel de la C.C.C.D. (tables, matériel RAM et ALSH etc...)

Ces travaux sont soumis, conformément aux dispositions d'urbanisme applicables en la matière, à permis de construire.

Afin de financer ce projet de réhabilitation, la C.C.C.D. a sollicité et obtenu différentes subventions : DETR et CDDL pour la première tranche de travaux.

Le président propose de solliciter une subvention CDDL pour la deuxième tranche de travaux.

Plan de financement prévisionnel

Coût total H.T. :	285 049 €
DETR :	123 680 €
CDDL 1 <sup>ère</sup> tranche :	30 541 €
CDDL 2 <sup>ème</sup> tranche :	60 875 €
Charge C.C.C.D. :	69 953 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Autorise à l'unanimité le président à déposer un permis de construire validé en commission « travaux » pour la réhabilitation du siège,**
- **Autorise à l'unanimité le président à solliciter du C.D.D.L.**

**12. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES – MISE EN CONFORMITE DES COMPETENCES.**

**DELIBERATION N° 25-2017**

Exposé de M. COFFINET

Le 09 mars dernier, la Communauté de Communes a reçu un courrier de la préfecture relatif aux nouvelles compétences exercées par les établissements publics de coopération intercommunale.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames a délibéré le 27 octobre 2016 sur la modification de ses statuts.

Cette modification des statuts doit être conforme aux dispositions de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales en intégrant les nouvelles compétences des communautés de communes et en reprenant les compétences exercées.

Le libellé des compétences obligatoires et optionnelles prévu à l'article L 5214-16 précité doit être strictement respecté, il n'y a pas lieu d'ajouter des termes ou d'en omettre une partie dans les statuts.

Compte tenu de ces éléments, l'examen des nouveaux statuts présentés par la communauté de communes appelle les observations suivantes de la préfecture :

- La compétence « aménagement de l'espace » doit être rédigée de la manière suivante « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur »
- La compétence « développement économique » doit être rédigée de la manière suivante « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle ; commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;
- La compétence « environnement » doit reprendre les termes suivants « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ». L'entretien des chemins devra être intégré aux compétences facultatives.

Au vu de ces observations, la préfecture demande que la communauté de communes procède à la réécriture de ses statuts conformément aux prescriptions réglementaires et les soumettre à l'approbation du conseil communautaire.

Cette délibération devra à nouveau être notifiée à l'ensemble des communes membres, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Vu le projet de statuts (annexe N°1 ci-après)

## **Compétences de la Communauté de Communes du Chemin des Dames Au 01/01/2017**

### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### **Aménagement de l'espace**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

#### **Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

#### **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

#### **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- Actions de sensibilisation et de mise en valeur de l'environnement et des zones protégées.
- Elaboration, gestion et animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne Vesle Suippe.
- Création, co-gestion et co-animation d'une Réserve Naturelle Régionale

#### **Politique du logement et cadre de vie**

- Participation à l'amélioration de l'habitat
- Elaboration, suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Gestion de logements mis à disposition par les communes par le biais de baux à réhabilitation.

#### **Actions sociales d'intérêt communautaire**

- Politique Enfance-jeunesse (0-17 ans) :
  - Gestion et animation d'un Relais d'Assistants Maternels
  - Gestion et animation d'un centre de loisirs sans hébergement
  - Elaboration et mise en œuvre d'actions à vocation intercommunale à destination des 12-17 ans.
- Création et gestion de chantier d'insertion intercommunal

### **COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **Chemins :**

- **participation à l'entretien des chemins communaux**
- **entretien des chemins de randonnée valorisés au titre de la politique départementale de randonnée à l'exclusion des chemins de grande randonnée**

#### **Organisation de manifestations culturelles, festives et sportives à caractère communautaire**

**Elaboration et mise en œuvre de projets culturels et artistiques à vocation intercommunale sur les temps scolaires.**

**Mise en place d'une politique d'aide aux personnes suivant des formations en vue de l'obtention du « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et du « Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur ».**

#### **Tourisme**

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions de développement touristique
- Participation à la réhabilitation du patrimoine rural à vocation touristique, à l'exception des églises
- Développement de l'accueil des camping-cars : création, aménagement et gestion d'aires de stationnement et de service
- Soutien et appui aux communes dans leurs actions de valorisation et d'embellissement floral
- Création de structures d'accueil touristique
- Création, animation et valorisation des chemins de randonnées à l'exclusion des chemins de grande randonnée
- Création et mise à jour de supports de communication : dépliants, cartes, guides, site internet...
- Mise en place d'une signalétique touristique sur le territoire

**Construction, grosses réparations à l'exclusion de l'entretien courant de bâtiments (locaux techniques et habitations) destinés à être loués à la gendarmerie**

**Gestion d'une école de musique**

**Développement des services de proximité : plate-forme informatique**

**Réseaux et services locaux de communications électroniques :**

Dans le cadre des dispositions de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment :

- La construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
- La mise des infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

**Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :**

- Contrôle des installations
- Réhabilitation et animation

Mme LAHAYE demande à Mme HACHET de bien vouloir interroger la Préfecture concernant la compétence tourisme. Mme HACHET et M. COFFINET lui confirment que la préfecture a été interrogée et a validé les statuts.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les compétences de la C.C.C.D. ci-dessus,**
- **De remplacer les dispositions actuelles de l'article 2 des statuts de la C.C.C.D. par les dispositions inscrites en annexe.**

**13.REPONSE A L'APPEL A PROJETS TOURISME DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS FNADT (FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE), DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) AINSI QU'AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS TOURISME LANCE PAR LA REGION POUR LE PROJET TOURISTIQUE A VAUCLAIR.**

**DELIBERATION N° 26-2017**

Exposé de M. COLLANGE

La zone touristique du Chemin des Dames et plus particulièrement le site de l'abbaye de Vauclair enregistre des flux touristiques parmi les plus importants du Département de l'Aisne. Malgré cette fréquentation la zone est dépourvue d'espace d'accueil

pouvant offrir commodités, informations, espace d'interprétation ou autres services plus spécifiques aux usagers et touristes qui visitent ce site.

Pour répondre à cette insuffisance la CCCD envisage de créer un équipement aux abords de la Voie verte et de l'abbaye de Vauclair sur la parcelle cadastrée 0-AO-0037 située lieu-dit abbaye de Vauclair 02860 Bouconville-Vauclair.

Le certificat d'urbanisme et l'accord ONF indiquent que l'opération est réalisable.

Le projet doit faire l'objet d'un marché de conception et de maîtrise d'œuvre.

Dans un premier temps, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à répondre à l'appel à projets Tourisme lancé par la Région Hauts de France.

Dans un second temps, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter des fonds FNADT, DSIL et Région au titre de l'appel à projets touristiques régional 2017.

à partir de l'estimation exposée ci-dessous:

**Projet de construction à Vauclair  
Estimation du montant de l'opération hors mobilier**

**DOMAINES**

<b>Travaux</b>	<b>Coût en euros (HT)</b>
Bâtiment	292 500
Espace Accueil	64 000
Espace Scénographie	120 000
VRD -gros œuvre	85 770
Tolérances+ 8%	44 981
Révisions+3%	16 868
<b>Total Travaux</b>	<b>624 119</b>

**Honoraires/ études**

Etudes de sols	3 500
Maîtrise d'œuvres/ OPC	62 412
Bureau de contrôle	3 500
SPS	1 000
Signalétique-incendie	3 000
Publicité	2 500
Reproduction	1 500
<b>Total Honoraires/ études</b>	<b>77 412</b>

**Total Travaux+Honoraires= 701 531 €**

**Plan de financement prévisionnel:**

<b>Total HT.</b>		<b>701 531.00</b>
<b>Subvention DETR</b>	<b>40%</b>	<b>280 612.40</b>
<b>Subvention FNADT</b>	<b>15%</b>	<b>105 229.65</b>
<b>Subvention DSIL</b>	<b>10%</b>	<b>70 153.10</b>
<b>Subvention REGION (appel à projets tourisme)</b>	<b>15%</b>	<b>105 229.65</b>
<b>Charge CCCD HT</b>		<b>140 306.20</b>

Monsieur KEM demande si le projet aboutira cette année.  
Mme LAHAYE précise qu'en 2017 est prévu le lancement de la maîtrise d'œuvre.  
M. COLLANGE ajoute qu'il espère que les travaux seront réalisés en 2018.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à répondre à l'appel à projets Tourisme de la Région Hauts-de-France.**
- **AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter une subvention de la région au titre de l'appel à projets tourisme 2017 et du FNADT à hauteur de 15% ainsi que de la DSIL à hauteur de 10% pour le projet d'équipement à Vauclair.**
- **AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

#### **14. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ONF POUR L'AMENAGEMENT ET LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX TOURISTIQUES SUR LE SITE DE CHEVREUX.**

##### **DELIBERATION N°27-2017**

Exposé de M. COLLANGE

Dans le cadre des projets liés aux commémorations de la Grande Guerre, la CCCD a décidé de valoriser, aménager et réhabiliter certains sites des villages détruits du Chemin des Dames. Le projet concerne un site en forêt domaniale, nommé "Hameau de Chevreux" et situé sur la commune de Craonne à l'entrée du Chemin des Dames. Sur ce site sera implanté du mobilier d'interprétation, et l'entretien sera réalisé par le chantier d'insertion de la CCCD. L'accès au public à ce site est gratuit. La CCCD et l'ONF se sont accordés pour définir les conditions de ces aménagements et de leur entretien.

Cette convention permet de répartir les rôles et les responsabilités entre les parties pour la réalisation et l'entretien de ces équipements, sans remettre en cause la propriété du domaine de l'Etat pendant l'exécution des travaux et après l'achèvement de ceux-ci.

Il est donc proposé au conseil communautaire, d'une part d'approuver le projet de convention et d'autre part d'autoriser le Président à signer la convention.

M. KEM demande ce que devient la convention en cas de suppression du chantier d'insertion. M. COFFINET lui répond qu'il y aurait rupture de la convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Approuve à l'unanimité le projet de convention avec l'ONF.**
- **Autorise à l'unanimité le président à signer cette convention.**

## 15. ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

### RESULTATS 2016

Affectation	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Administration-Gestion	130 434.21	651.00			130 434.21	651.00	129 783.21
Charges générales	41 348.66	5 006.15	66 710.45	42 358.65	108 059.11	47 364.80	60 694.31
Chantier d'insertion	200 019.02	159 368.47			200 019.02	159 368.47	40 650.55
Equipements sportifs	12 738.00				12 738.00	0.00	12 738.00
Entretien	17 422.58	4 745.89			17 422.58	4 745.89	12 676.69
Action sociale	173 346.76	132 143.48	1 905.33	116.00	175 252.09	132 259.48	42 992.61
Picardie en ligne	30 668.55	13 515.87			30 668.55	13 515.87	17 152.68
Aides aux artisans			15 753.00		15 753.00	0.00	15 753.00
OPAH	16 861.90	16 811.50			16 861.90	16 811.50	50.40
SPANC	3 194.50				3 194.50	0.00	3 194.50
Habitat	4 300.58	11 880.24	6 625.57	308.74	10 926.15	12 188.98	-1 262.83
Indemnités	42 386.84				42 386.84	0.00	42 386.84
Ordures ménagères	465 359.97				465 359.97	0.00	465 359.97
Gendarmerie	62 307.93	64 800.00	20 400.00		82 707.93	64 800.00	17 907.93
Pays	8 365.70				8 365.70	0.00	8 365.70
Tourisme	97 024.91	142 994.26	111 879.45	11 339.00	208 904.36	154 333.26	54 571.10
Amortissements	53 623.08	13 908.89	13 908.89	53 623.08	67 531.97	67 531.97	0.00
Impôts	97 924.00	928 436.00			97 924.00	928 436.00	-830 512.00
Dotation état		72 321.76			0.00	72 321.76	-72 321.76
Dépenses imprévues					0.00	0.00	0.00
Affectation					0.00	0.00	0.00
<b>Sous-total</b>	<b>1 457 327.19</b>	<b>1 566 583.51</b>	<b>237 182.69</b>	<b>107 745.47</b>	<b>1 694 509.88</b>	<b>1 674 328.98</b>	<b>20 180.90</b>
Report exercice antérieur		669 509.64		108 938.26	0.00	778 447.90	-778 447.90
virement de la section de fonctionnement							0.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 327.19</b>	<b>2 236 093.15</b>	<b>237 182.69</b>	<b>216 683.73</b>	<b>1 694 509.88</b>	<b>2 452 776.88</b>	<b>-758 267.00</b>

#### DETAIL ACTIONS SOCIALES

Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
A fond l'été	7 914.80	6 266.00			7 914.80	6 266.00	1 648.80
Action sociale	20 304.20	44 436.78			20 304.20	44 436.78	-24 132.58
Camp ados	22 055.09	7 500.00			22 055.09	7 500.00	14 555.09
ALSH été	24 286.04	10 690.13			24 286.04	10 690.13	13 595.91
Culture	9 370.05	2 482.00			9 370.05	2 482.00	6 888.05
RAM	33 021.07	16 467.28	1 905.33	116.00	34 926.40	16 583.28	18 343.12
Ecole de musique	32 782.76	32 947.00			32 782.76	32 947.00	-164.24
Sorties ados	2 598.92	1 005.00			2 598.92	1 005.00	1 593.92
Thé dansant	2 001.37				2 001.37	0.00	2 001.37
Vacances	19 012.46	10 349.29			19 012.46	10 349.29	8 663.17
Animation nature					0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>173 346.76</b>	<b>132 143.48</b>	<b>1 905.33</b>	<b>116.00</b>	<b>175 252.09</b>	<b>132 259.48</b>	<b>42 992.61</b>

#### DETAIL TOURISME

Nature	Fonctionnement		Investissement		Total		Charges CCCD
	CA		CA		CA		CA
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fête de la musique	22 867.69	3 100.00			22 867.69	3 100.00	19 767.69
Centenaire	6 517.35	1 602.00			6 517.35	1 602.00	4 915.35
petit patrimoine fonds de concours			110 930.25		110 930.25	0.00	110 930.25
chemins	21 572.31			198.00	21 572.31	198.00	21 374.31
Embellissement	19 844.88		949.20		20 794.08	0.00	20 794.08
maison du territoire					0.00	0.00	0.00
tourisme	26 222.68	138 292.26		11 141.00	26 222.68	149 433.26	-123 210.58
<b>TOTAL</b>	<b>97 024.91</b>	<b>142 994.26</b>	<b>111 879.45</b>	<b>11 339.00</b>	<b>208 904.36</b>	<b>154 333.26</b>	<b>54 571.10</b>

**COÛT DES ACTIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES – RECETTES HORS TOURISME**

Coût en 2015 : 935 999  
 Coût en 2016 : 868 444  
 Ecart : - 67 555

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses - Recettes		
2015	879 499 €	
2016	799 833 €	
Ecart	- 79 666 €	
Administration	-12 803 €	Poste Marlène transféré partiellement sur tourisme+ Perrine à 80 % depuis mai 2016.
Ordures ménagères	+ 14 114 €	+ 2 €/habitant + augmentation population
Equipements sportifs	- 3 498 €	Révision des devis
Charges générales	-5 808 €	Subvention document unique
Chantier d'insertion	-7 691 €	Décalage de versement subventions
Action sociale	-17 904 €	Décalage subventions – suppression fête du livre, addiction – baisse ADMR – 1 semaine ALSH en moins – moins sorties ados – camp ados moins cher.
Entretien	-6 880 €	Maladie Mme LAFONT
Picardie en ligne	+ 614 €	
Aides aux artisans	-252 €	
OPAH	-32 513 €	Opération non terminée
Subvention assainissement	- 902 €	Report sur 2017
Habitat	- 1 902 €	Assainissement
Indemnités élus	- 2 843 €	
Gendarmerie	-1 398 €	
Dotations et impôts		
En 2015	892 871 €	Normalement 903 358 € car une partie versée par erreur à la Champagne Picarde
En 2016	902 834 €	
Ecart	+ 9 963 €	
DGF	-36 085 €	
IMPOTS	+ 24 100 €	Voir explication ci-dessous*
FPIC	+ 20 099 €	
FDTP	+ 1 849 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
2015	36 900 €	
2016	48 211 €	
Ecart	11 311 €	
Charges générales	+ 22 227 €	Toiture siège intercommunal
Chantier insertion	+ 851 €	
RAM	- 3 545 €	
Aides artisans	+ 640 €	
Habitat	- 8 862 €	Assainissement Vassogne en 2015

\*augmentation taux d'imposition de 7 % = + 55 727 €  
 Baisse du montant des compensations = - 3 476 €  
 Baisse de la base CFE (center parcs) = - 31 089 €

Revalorisation des bases TH, FB, FNB =	+ 10 983 €
Augmentation de la CVAE =	+ 5 045 €
Baisse bases de TH (3.17 %) =	- 13 090 €
TOTAL =	24 100 €

### RESULTATS SPANC 2016

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	OO2	RESULTATS REPORT	3 691.77
6743	PARTICIPATION DIAGNOSTIC	0.00	748	AGENCE EAU	13 140.00
6231	ANNONCE ET INSERTION	864.00	748	AGENCE DE L'EAU	0.00
604	ASSISTANCE MAITRISE OUVR	4 281.22	747	CDDL	0.00
604	G2C REUNIONS PUBLIQUES	0.00			
604	G2C ETUDES A LA PARCELLE	0.00	748	AGENCE EAU	0.00
			747	CDDL	0.00
			7068	PARTICULIERS	0.00
			757	SAUR	558.56
		<b>5 145.22</b>			<b>17 390.33</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT 2016 :</b>		<b>12 245.11</b>			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
			OO1	RESULTATS REPORT	500.00
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	0.00			
		<b>0.00</b>			<b>500.00</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT 2016 :</b>		<b>500.00</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL :</b>		<b>12 745.11</b>			

## RESULTATS ANNUELS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

	TOURISME	HORS TOURISME	GLOBAL
2011	+ 93 049	+ 45 376	+ 138 425
<b>CUMUL</b>	<b>+ 485 668</b>	<b>+ 331 741</b>	<b>+ 817 409</b>
2012	+ 54 755	+ 62 341	+ 117 096
<b>CUMUL</b>	<b>+ 540 423</b>	<b>+ 394 083</b>	<b>+ 934 506</b>
2013	- 1 539	- 11 948	- 13 487
<b>CUMUL</b>	<b>+ 538 884</b>	<b>+ 382 135</b>	<b>+ 921 019</b>
2014	- 57 153	- 84 514	- 141 667
<b>CUMUL</b>	<b>+ 481 731</b>	<b>+ 297 792</b>	<b>+779 523</b>
2015	+ 42 052	- 43 128	- 1 076
<b>CUMUL</b>	<b>+ 523 783</b>	<b>+ 254 664</b>	<b>+ 778 447</b>
2016	- 54 571	+ 34 391	- 20 180
<b>CUMUL</b>	<b>+ 469 212</b>	<b>+ 289 055</b>	<b>+ 758 267</b>

## EVOLUTION DU FOND DE ROULEMENT HORS TOURISME

	2012	2013	2014	2015	2016
Produit fonctionnement	1 371 678	1 381 428	1 406 179	1 354 948	1 409 680
Charges courante fonctionnement	1 251 935	1 303 257	1 305 796	1 281 545	1 247 853
Marge brute	119 742	78 171	100 383	73 402	161 826
Intérêt de la dette	63 256	62 091	61 008	60 030	58 825
Epargne brute	56 485	16 080	39 375	13 372	103 001
Remboursement capital	22 917	23 578	24 647	25 929	27 025
Epargne disponible	33 568	-7 498	14 727	-12 557	75 975
Recettes d'investissement réelles	100 666	12 759	3 567	29 429	27 620
Capacité d'investissement	134 235	5 261	18 295	16 871	103 596
Dépenses d'investissement réelles	71 893	17 209	102 639	59 999	69 206
Variation du fonds de roulement	62 341	-11 948	-84 343	-43 127	34 390
Fonds de roulement au 31/12	394 083	382 135	297 792	254 664	289 055
Coefficient d'épargne (70+73+74+75+013)- (011+012+65+014)/RRF	0.08	0.06	0.08	0.08	0.13

L'évolution du fond de roulement pour l'ensemble du budget est de 0.15 ce qui est correcte.

**EVOLUTION DES CHARGES**  
**DEPENSES - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**  
**HORS TOURISME**

<b>ANNEES</b>	<b>MONTANT</b>
2010	671 601
2011	720 193
2012	811 183
2013	900 292
2014	872 953
2015	879 498
2016	799 832

**EVOLUTION DES RECETTES DOTATION ET IMPOTS HORS TOURISME**

<b>ANNEES</b>	<b>MONTANT</b>
2010	739 244
2011	874 294
2012	867 669
2013	916 372
2014	912 328
2015	892 871
2016	902 833

## **CONCLUSION**

L'augmentation des taux d'imposition en 2016 a permis de compenser la baisse des bases de CFE et de TH ainsi que la baisse de DGF.

Une gestion stricte des dépenses de fonctionnement ainsi que la suppression de certaines actions ont permis de dégager cette année un excédent de fonctionnement.

## **CONTEXTE NATIONAL**

### **PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

Croissance : les perspectives de croissance pour la France : + 1,1 % pour 2017

Inflation : pour 2017, l'inflation prévisionnelle se situe à + 1.2%

### **CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT**

Les collectivités territoriales sont confrontées à une baisse des concours de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (3.7 Md€ par an).

Selon la loi de finances pour 2017 la part de l'effort demandé au bloc communal devrait être réduite de moitié.

En attendant les notifications, nous retenons le maintien de la baisse identique à 2016.

## **CONTEXTE LOCAL**

### **EVOLUTION DES RECETTES**

#### **Evolution de l'imposition**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
613 153	660 839	691 112 + FPIC 3 787	742 584 + FPIC 19 879	740 137 + FPIC 31 093	754 364 + FPIC 31 463 41 950	778 950 + FPIC 51 562

En 2015 la communauté de communes aurait dû percevoir 41 950 € de FPIC, mais la perception a commis une erreur et imputé cette somme à une autre collectivité. L'erreur sera réparée en 2017.

#### **Evolution des dotations**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
121 346 + FDTP 4 745	125 012 + FDTP 88 443	128 429 + FDTP 44 070	134 278 + FDTP 19 631	122 392 + FDTP 18 706	86 820 + FDTP 19 737	50 735 + FDTP 21 586

## **Evolution de la Taxe de Séjour**

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
157 469	154 745	165 650	170 917	174 504 150 195	168 424	138 292 162 601

En 2016, la communauté de communes a perçu moins que prévu car elle a dû reverser à la communauté d'agglomération ce qu'elle avait perçu à tort en 2014.

### **Prévision 2017**

IMPÔTS : dérive des bases inférieure à 1 %

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : rappel de 2015 prévu au budget et maintien du réel 2016. Incertitude pour son maintien ou son remplacement ultérieur.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : baisse prévisionnelle de 36 000 €.

Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : maintien du réel 2016.

TAXE DE SEJOUR : 150 000 €

### **HYPOTHESES RETENUES EN MATIERE DE DEPENSES POUR 2017**

#### **Les dépenses de personnel**

Mme HACHET : rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire à 29 h. Chargée de l'administration générale, des finances, accompagnatrice socioprofessionnelle du chantier d'insertion et responsable de la commission protection de l'environnement et habitat – travaux.

Mme LAHAYE : Rédacteur, titulaire à 35 h. Chargée de développement local responsable des commissions économie et développement touristique.

Mme TARDIVEAU : Animateur principal 2<sup>ème</sup> classe, titulaire à 35 h. Responsable du service animation, communication, culture et jeunesse. Actuellement à 80 %.

Mme LAFONT : Agent technique 2<sup>ème</sup> classe, titulaire à 26 h. Chargée de l'entretien des locaux de la C.C.C.D. et mise à disposition des communes à la demande. Arrêt en invalidité.

Mme LACOURTE : adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, titulaire à 17 h 50. Assistante de Mme HACHET. Prévision d'un passage à temps complet en cours d'année.

Mme JUILLIART : Animatrice du Relais d'Assistants Maternels, en CDI à 30 h et directrice du centre de loisirs, contractuelle, à 6 h 50 annualisées.

M. CARMELLE : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, titulaire à 35 h. Animateur de la plateforme « Picardie en ligne ».

M. BEROUDIAUX : Encadrant du chantier d'insertion à 35 h en CDI.  
12 personnes en CDDI à 20 h sur le chantier d'insertion

Animateurs BAFA : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, contractuels. Encadrement des enfants lors des vacances et des animations en faveur de la jeunesse.

Le budget prévisionnel 2017 en hausse intègre notamment les éléments suivants :

- L'impact des avancements d'échelon et de grade
- L'augmentation du SMIC
- L'augmentation des cotisations et contributions retraites.
- L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires.

Le budget prévisionnel 2017 n'inclut pas la baisse de rémunération de Mme LAFONT due à son absence de durée incertaine. Cette baisse compensera en partie l'augmentation des heures de Mme LACOURTE.

#### Les charges de gestion courante

- Les ordures ménagères : augmentation de 2 € par habitant et baisse de la population soit + 9 619 €
- Les indemnités des élus : augmentation des cotisations retraite et URSSAF + point d'indice.
- Maintien des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé :
  - ADMR et AMSAM
  - Coopérative scolaire
  - Maison de l'emploi et de la formation
  - Maison de la nature et de l'oiseau de Neuville sur Ailette
  - Familles rurales de Corbeny
  - Particuliers (OPAH solde opération et subvention assainissement 10 %)
  - Aide aux artisans
  - Office du tourisme de Laon

#### Actions sociales – services à la population

- CAMP SKI : supprimé.
- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : février, printemps, juillet, octobre pour une capacité d'accueil de 50 enfants/jour.
- SORTIES ADOS : 6 sorties pour 50 jeunes.
- A FOND L'ÉTÉ : 2 semaines d'activités estivales pour les 12-16 ans, 1 séjour + 1 semaine multisport.
- VOYAGES SCOLAIRES : subventions accordées aux coopératives scolaires pour les voyages organisés
- THE DANSANT
- CULTURE : spectacles et sorties tout public et scolaire
- ECOLE DE MUSIQUE
- RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS
- PICARDIE EN LIGNE : maintien du service financé à 50 % par la Région.

## Réduction prévisionnelle d'environ 16 000 €

### Communication générale

- Parution de l'info'Com du Chemin des Dames
- Site internet
- Facebook

### Chantier d'insertion

Effectif maintenu : 12 personnes en insertion + 1 encadrant

Activité du chantier d'insertion : Valorisation des chemins de randonnées, des espaces protégés et entretien de certains sites touristiques.

Action financée partiellement par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Aisne.  
Evolution du coût liée à la revalorisation du SMIC.

Les financements de l'Etat et du Département sont de plus en plus indexés sur les résultats de sorties.

### Economie – Habitat – Aménagement du territoire

OPAH : Solde de l'opération. Coût global prévisionnel de l'opération : 70 000 €  
Incidence favorable sur le développement économique et l'artisanat local.

AIDES AUX ARTISANS : inscription de 16 000.00 € au budget

PROJET DE TERRITOIRE : A l'étude

### Gendarmerie

Prévision budgétaire identique au prévisionnel qui a servi à faire l'emprunt.

### Tourisme

	DEPENSES	RECETTES	
			<b>619 212.00</b>
		report	469 212.00
		Taxe de séjour	150 000.00
<b>Cadre de vie communes</b>	<b>206 227.00</b>		<b>34 793.00</b>
Petit patrimoine	0.00	subventions	34 793.00
Fonds de concours	124 000.00		
Fleurissement/embellissement	48 900.00		
Dotations chemins	29 627.00		
Fibre optique	3 700.00		
<b>Subventions</b>	<b>9 200.00</b>		<b>0.00</b>
Association maison de la nature	7 200.00		
cotisation CAUE	2 000.00		
<b>Aménagement touristique</b>	<b>53 600.00</b>		<b>28 149.00</b>
service civique	2 000.00		
Fleurissement/embellissement hébergeurs	1 100.00		
circuit villages disparus	50 500.00	subventions	28 149.00
<b>Animation</b>	<b>46 000.00</b>		<b>0.00</b>
Fête de la musique	20 000.00		
centenaire	26 000.00		
<b>Communication</b>	<b>11 500.00</b>		<b>0.00</b>
OT LAON	8 000.00		
site internet	1 500.00		
RNR	2 000.00		
<b>Siège CCCD</b>	<b>65 500.00</b>		<b>36 092.00</b>
travaux salle + accueil	65 500.00	DETR 55 %	25 362.00
		TVA	10 730.00
<b>projet Vauclair</b>	<b>842 000.00</b>		<b>535 781.00</b>
travaux	842 000.00	subventions	397 687.00
		TVA 16,404	138 094.00
<b>poste Marlène</b>	<b>15 000.00</b>		
<b>divers (frais inauguration, déplacement , visites)</b>	<b>5 000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 254 027.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 254 027.00</b>

## SPANC

Prise de compétence réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.  
Pour le moment 5 communes prioritaires : Saint-Thomas, Aizelles, Aubigny en  
Laonnois, Craonne, Craonnelle.

Etudes sous maîtrise d'œuvre publique

- 60 % subvention de l'agence de l'eau
- 10 % sollicités de subvention CDDL
- 30 % particuliers

## Dépenses d'investissement

- Achat d'un logiciel de communication : 1 338 €
- Matériel pour l'école de musique : 1 000 €
- Matériel pour le chantier insertion : 3 762 €
- Subventions aux artisans : 16 000 €

## Investissement prélevé sur la taxe de séjour

- Travaux, mobilier, signalétique « villages disparus » : Appel à projets touristiques dans les communes (incidence sur le développement économique local) : 124 000 €
- Projet à Vauclair
- Site internet version anglaise

## Réhabilitation du siège

- Réhabilitation du siège de la communauté de communes financée par de la DETR, le CDDL et FIPHP en cours.

Reste en 2017 : 74 900 € dont 29 320 prélevés sur la taxe de séjour

## HYPOTHESE BUDGETS 2017 – 2018 HORS TOURISME

	<u>PREVISIONS 2017</u>	<u>PREVISIONS 2018</u>
<b>RESSOURCES</b>		
Dotations et impôts	<b>902 833.00</b>	<b>888 235.00</b>
correction des bases	11 000.00	8 750.00
Baisse DGF	-36 085.00	0.00
Rappel FPIC	10 487.00	-30 000.00
<b>Sous total 1</b>	<b>888 235.00</b>	<b>866 985.00</b>
Excédent 2016 reporté	289 054.00	247 340.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 177 289.00</b>	<b>1 114 325.00</b>
<b>CHARGES CCCD</b>		
Charges de fonctionnement	810 000.00	833 819.00
2 % augmentation frais fonctionnement	7 000.00	7 000.00
personnel (dérive + HS + effectif)	17 000.00	5 000.00
Ordures ménagères : + 2 €/hab	9 619.00	5 523.00
indemnités augmentation point indice	2 200.00	0.00
camp "ados"	-14 000.00	0.00
revalorisation tarifs ALSH	0.00	0.00
subvention assainissement	5 000.00	0.00
OPAH	-12 000.00	12 000.00
transfert 30 % poste Marlène sur tourisme sur année	3 000.00	0.00
projet de territoire	2 000.00	-2 000.00
fibres	0.00	15 000.00
Dépenses imprévues	10 000.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>833 819.00</b>	<b>876 342.00</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>		
Aides aux artisans	16 000.00	16 000.00
RAM	0.00	0.00
prêt habitat	6 950.00	7 000.00
prêt gendarmerie	21 500.00	21 000.00
divers	6 100.00	3 000.00
siège interco	45 580.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>96 130.00</b>	<b>47 000.00</b>
Fonds de roulement mini	245 000.00	191 000.00
<b>Besoin</b>	<b>-2 340.00</b>	<b>17.00</b>

Pas d'augmentation des taux d'imposition prévue en 2017

## 16. QUESTIONS DIVERSES.

- Modification de la composition du conseil communautaire : les communes doivent délibérer avant le 10 avril afin de choisir entre le droit commun (47 conseillers) et l'accord cadre (43 conseillers). La préfecture sera tolérante dans le délai de réception des délibérations. M. COFFINET propose aux communes de délibérer avant fin avril pour l'accord cadre. Chaque commune restant libre de ses choix.
- GEMAPI - Exposé de M. GIRARD : il faut prévoir en 2018 la prise de compétence GEMAPI c'est-à-dire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Il faut réfléchir à la stratégie que la CCCD va développer.

Actuellement 22 communes sont sur le bassin versant de l'Aisne Vesle Axonaise, 13 d'entre elles adhèrent déjà au syndicat du SIGMA. 9 communes sont sur le bassin versant de l'Ardon et de la moyenne Ailette avec le syndicat de l'Ardon. La commune de Corbeny est sur les deux bassins.

Trois scénaris possibles :

1. Exercer la compétence en interne : il faut du personnel. M. GIRARD ne pense pas que ce soit raisonnable.
2. On rejoint le grand centre de Reims, c'est-à-dire le territoire du SAGE composé de 11 communautés de communes. Quelle sera notre représentation ?
3. Adhérer aux syndicats actuels. Par contre pour la prévention des inondations les syndicats pensent déléguer la compétence à l'entente Oise Aisne. Les syndicats préféreraient donc que la CCCD adhère chez eux pour la GEMA et qu'elle adhère directement à l'entente Oise Aisne pour la prévention des inondations. Les coûts d'adhésion pour le SIGMA 2 € par habitant et pour l'Ardon 3 € . On ne connaît pas encore le coût d'adhésion à l'entente Oise Aisne, cela dépendra du nombre d'adhérents.

M. COFFINET en accord avec M. GIRARD pense que la meilleure solution serait d'adhérer aux syndicats avec qui cela se passe très bien actuellement.

En réponse à M. KEM, M. GIRARD précise que la compétence sera financée soit par une taxe GEMAPI sur la feuille d'imposition, soit par le budget général avec éventuellement une augmentation d'impôts.

M. COFFINET précise que la logique voudrait que la commune baisse ses impôts si elle n'exerce plus la compétence.

En réponse à M. KEM, M. COFFINET précise qu'actuellement toutes les communes adhérentes sont représentées à chaque réunion mais qu'il ne sait pas comment cela évoluera lorsque la C.C.C.D. adhérera.

M. GIRARD doit donner la position de la C.C.C.D. pour le 14 avril. Il demande l'accord de principe pour dire que la communauté de communes retient le scénario n°3 c'est-à-dire l'adhésion aux syndicats existants. Les délégués donnent leur accord.

La séance est levée à 21 h 05.